

DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION

Maintenance des équipements de sécurité et de secours de la Maison du Parc

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Tony BERNARD
Président
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 29 mars 2016.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom:

Adresse:

SIRET:

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Consultation simplifiée à tranche passée en procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3- Objet de la consultation / Durée

3-1 Tranche ferme :

La tranche ferme porte sur la maintenance préventive et corrective des équipements de sécurité incendie et de secours de la Maison du Parc située à St-Gervais-sous-Meymont (63880).

La consultation porte sur les équipements suivants : extincteurs, système de détection, d'alarme incendie et de secours, systèmes de désenfumage et blocs autonomes d'éclairage et de sécurité (BAES).

Le prestataire s'engage à effectuer toutes les prestations nécessaires en vue du fonctionnement normal des équipements de sécurité incendie dans les conditions règlementaires de sécurité à savoir les visites de maintenance périodique et corrective.



Maintenance préventive :

Le prestataire s'engagera sur la maintenance préventive du matériel en détaillant la liste des prestations permettant d'assurer le fonctionnement normal et régulier des équipements concernés.

Le prestataire proposera dans son offre le nombre de visite annuelle à effectuer.

Au cours de la première visite, la société identifiera tous les détecteurs, déclencheurs, sirènes, indicateurs et blocs secours et reportera le matériel dans un tableau et sur les plans du bâtiment.

Le prestataire devra préciser la liste des incidents non couverts par la garantie.

Maintenance corrective:

Le prestataire s'engage à intervenir sur simple appel téléphonique du client pour vérifier et remettre en état si possible les équipements qui ne fonctionneraient pas normalement.

Le prestataire s'engage à intervenir dans les délais les plus courts.

Si l'organisme vérificateur estime que l'un des équipements n'est plus fonctionnel, il devra être remplacé sur présentation d'un devis et après accord du syndicat mixte du Parc. La prestation sera facturée séparément.

Les candidats proposeront un montant forfaitaire pour ces prestations de maintenance préventive et corrective. Le prix de ces prestations est forfaitaire et ne pourra donner lieu à aucune facturation supplémentaire.

Le prestataire informera par mail ou courrier au moins 15 jours à l'avance de la période de visite.

Les visites de maintenance et les interventions s'effectueront aux jours et horaires d'ouverture de la Maison du Parc.

L'entreprise a envers le maitre d'ouvrage une obligation de conseil et d'assistance technique. Après chaque intervention, le prestataire devra noter son intervention dans le registre de sécurité présent dans le bâtiment et présenter un rapport mentionnant les vérifications effectuées, les recommandations et conclusions.

3-2 <u>Tranche optionnelle</u>: Organisation annuelle d'exercice d'évacuation et essai du matériel

Le prestataire proposera une prestation pour organiser un ou plusieurs exercices d'évacuation pour le personnel.

Pour ce faire, un mode opératoire sera défini et transmis au Parc.



Une démonstration de l'utilisation du matériel (extincteurs par exemple) sera également proposée à cette occasion à l'ensemble du personnel.

Cette tranche optionnelle pourra être affermie par lettre recommandée au cours de la première année et pourra être reconductible expressément trois fois.

3-3 Durée du contrat

Le contrat sera conclu pour 1 année à compter de sa notification et reconductible expressément trois fois.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection des offres sont les suivants:

- 1. Prix 40 %
- 2. Valeur technique 30 %
- 3. Service après-vente et assistance technique 30 %

Conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional pourra négocier avec un ou plusieurs des candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- <u>Pièces constitutives de la consultation</u>

La présente lettre de consultation signée, le devis remis par l'entreprise.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Le prix de base correspond à un entretien d'une durée de 12 mois. Il est forfaitaire pour l'ensemble des prestations demandées et comprend toutes les charges fiscales, parafiscales frappant la prestation.

Montant total du marché de maintenance

Montant HT:

Taux de TVA:

Montant TTC:



Montant forfaitaire annuel de la tranche ferme

Montant HT:

Taux de TVA:

Montant TTC:

<u>Montant de la tranche optionnelle :</u> Exercice annuel d'évacuation et essai du matériel <u>Montant HT :</u>

Taux de TVA:

Montant TTC:

7- Délais de paiement et intérêts moratoires

La facturation est semestrielle et à terme échu sur présentation de la facture correspondante.

Le paiement des prestations complémentaires se fera sur présentation de facture, après service fait.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures pourront être transmises par voie dématérialisée à l'adresse suivante : compta@parc-livradois-forez.org.

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Il n'y pas d'acompte prévu.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le 15 septembre 2017–12 H 00 (dernier délai).

- ✓ par voie postale à l'adresse du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional
- ✓ ou sur place contre récépissé, aux horaires d'ouverture de bureaux de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30)
- ✓ ou par mail à l'adresse suivante <u>achat.public@parc-livradois-forez.org</u> avec accusé de réception.



Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Afin d'avoir une connaissance des installations existantes, chaque candidat est invité à se rendre sur place avant d'établir son offre.

DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Une présentation de l'entreprise et des certificats professionnels
- ✓ Délais d'intervention
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Une proposition de contrat de maintenance
- ✓ Descriptif du matériel et des moyens humains
- ✓ Le devis comprenant :

le montant forfaitaire de la prestation annuelle au titre du contrat les conditions tarifaires pour les interventions hors contrat la formule et les conditions de révision des prix

Les prix sont révisables annuellement à la date d'échéance du contrat par l'application de la formule précisée dans l'offre.

Le
Signature et Cachet de l'entreprise
Le

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez